

**ARRETE MUNICIPAL N° 2024 - 20**

**Du 22 juin 2024**

**Organisation du scrutin des élections législatives du 30 juin 2024**

**LE MAIRE DE LARNOD**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés de l'assemblée nationale ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur et des outre-mer n°IOMA2415817C du 14 juin 2024 relative à l'organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser la garde du scrutin du premier tour des élections législatives fixé le 30 juin 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : Organisation du bureau de vote**

Le bureau de vote sera implanté à la mairie.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

La garde du scrutin sera assurée par un président et deux assesseurs.

L'organisation de la garde du scrutin figure en annexe au présent arrêté.

**Article 2 : Surveillance du scrutin**

La composition du bureau demeure inchangée durant le scrutin.

Il n'est pas indispensable que tous les membres du bureau siègent en permanence mais, outre le président, au moins un assesseur doit être présent en permanence.

### **Article 3** : Contrôle de l'identité

Il est rappelé que :

- la présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter. Son défaut ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de vote dès lors que l'électeur est inscrit sur la liste électorale ou est porteur d'une décision judiciaire d'inscription et qu'il justifie de son identité par tout moyen.
- La présentation de la carte d'identité n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme LARNOD.

### **Article 4** : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur en Mairie de Larnod.

### **Article 5** : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



Le Maire

Hugues TRUDET

# ELECTIONS LEGISLATIVES

## Garde du scrutin du dimanche 30 juin 2024

Mise en route par Hugues TRUDET à 8h00

<b>Tranche horaire</b>	<b>Président</b>	<b>Assesseur</b>	<b>Assesseur</b>
<b>8h00 10h00</b>	Jacky AVIS	Anne DHOTE	Jean-Jacques CLAUSSE
<b>10h00 12h00</b>	Jean-Marie DOLLAT	Cathy MERIAUX	Georges BINET
<b>12h00 14h00</b>	Jean-Philippe DEVEVEY	Myriam MOTTIEZ	Valérie BESANCON
<b>14h00 16h00</b>	Hamza ZENNOUD	Carole COINTET- JUSSIAUX	Carmen JUSSIAUX
<b>16h00 18h00</b>	Hugues TRUDET	Marie-Lou PAULIN	Lorane GOLAY- YALAOUI

### **Dépouillement à partir de 18h00**

Hugues TRUDET

Jean-Philippe DEVEVEY

Jean-Marie DOLLAT

Hamza ZENNOUD

Jacky AVIS